

DEMANDE DE SUBVENTION
A LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR
POUR LA RENOVATION DU STADE

L'an **deux mille neuf**, le **3 février**, à **18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 30 janvier 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (16) M. Léopold **MEYNAUD, Maire** ;

M. Richard **BELLETT**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints** ;

M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, Mme Karine **PEBRE**, Mme Claire **PHILIPPE**, M. Eric **SALVI**, M. Gérard **MARCELLIN**.

Etaient absents : (5) M. Joaquim **BRUNET**, Adjoint (excusé), Mme Isabelle **BRUSSET** (excusée), M. Thierry **BLOUVAC** (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Mautouchet).

Secrétaire de séance : M. Gérard **MARCELLIN**.

Assistait également à la réunion : M. Xavier **ROBERT**, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 5 février 2009.

Monsieur Ginès **CEREZUELA** expose au Conseil Municipal que le stade de football de CAROMB est en mauvais état. Il n'a pas fait l'objet de travaux importants depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, la commune de Caromb n'est plus dans la capacité de recevoir les équipes dans de bonnes conditions. En effet, l'enceinte est actuellement ouverte à tous, l'éclairage n'est pas adapté pour les entraînements du soir, l'arrosage est réalisé au moyen d'asperseurs mobiles alimentés par l'eau de la ville et la pelouse est détériorée sur une grande partie de la surface du terrain.

La municipalité de CAROMB souhaite engager des travaux afin de mieux recevoir les équipes de joueurs et d'assurer la sécurité des équipes et des arbitres.

Pour cela la commune de CAROMB souhaite solliciter une subvention de la Ligue de Football Amateur au travers du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Détail des travaux

Nature des travaux	Prix HT
Réhabilitation du terrain : arrosage	23 380,00 €
Eclairage	5 250,00 €
Clôture	21 710,00 €
TOTAL	50 340,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur CEREUZELA et après en avoir délibéré,

DE C I D E :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Ligue de Football Amateur à hauteur de 25 000 €
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération :
Montant H.T de l'opération : 50 340,00 € HT

LFA	49.7 %	25 000 €
Commune de CAROMB	50,3 %	25 340 €
TOTAL	100 %	50 340 €
- **DE S'ENGAGER** à rembourser à la Ligue de Football Amateur (LFA) la subvention perçue en cas de non respect de ses obligations.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD